

Règlement particulier de l'Alp' in night

Date : 23/10/2026

Horaires : 19h00 (*premiers matchs lancés*) – 23h30 (*dernier match terminé*)

Lieu : Gymnase GALLAND, 03 Avenue de Traunstein 05000 Gap

Numéro d'autorisation : en cours

Article 1 : Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBad) et les dispositions particulières de la Ligue SUD Provence Alpes Côte d'Azur.

Le tournoi est organisé par le Badminton Club Gapençais.

Le tournoi est autorisé par la Ligue SUD Bad et par la Fédération Française de Badminton, son numéro de dossier est le : 2603135

Le mode de comptage des points sera en 2 sets gagnants de 15 points, conformément à l'article 7 des Règles Officielles du Badminton pour la saison en cours.

Article 2 : Le tournoi est placé sous l'autorité du Juge Arbitre de la compétition : Benjamin TOCON. Ses décisions sont sans appel.

Gestionnaire et Organisateur de compétitions : Thierry PELLET.

Article 3 : Le tournoi sera géré à l'aide du logiciel Badnet.

Article 4 :

La **date d'ouverture des inscriptions est fixée au 24 septembre 2026 à 12h00.**

La **date limite des inscriptions est fixée au 20 octobre 2026 à 20h00.**

La **date de prise en compte du classement particulier sera le 15 octobre 2026.**

La **composition des tableaux et le tirage des têtes de série sont fixés au 21 octobre 2026.**

Article 5 : Le tournoi est ouvert uniquement pour les tableaux Doubles Mixte. La constitution des séries se fera en poule unique de 4 dans la mesure du possible selon les inscriptions. Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'organisation des séries selon les inscriptions.

Article 6 : Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la FFBaD, ne faisant objet d'aucune suspension.

Le tournoi est ouvert aux Séniors, et conformément à l'article 3.1.3 du Règlement Générale des Compétitions, les joueurs des catégories minimales, Cadets et juniors pourront prendre part aux tableaux de la compétition.

Sont autorisés à s'inscrire tous les joueurs ayant un classement de N3 à NC.

Article 7 : Le nombre total d'inscrits est limité à 72 joueurs. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions en cas de surnombre, même si elles sont arrivées avant la date limite. Le critère de gestion de la liste d'attente est le classement au CPPH de la paire, afin de limiter le tournoi aux 72 meilleurs joueurs inscrits / premières paires inscrites.

Article 8 : Le montant des droits d'engagement est de 12€ par joueur (dont 3€ de part fédérale et Ligue).

Article 9 : Les inscriptions et paiements se font en ligne sur badnet ou e-bad.

Article 10 : Aucun remboursement de l'inscription ne peut avoir lieu après la date de confection des tableaux, sauf en cas de force majeure dûment justifiée (cf article 18).

Article 11 : Les rencontres auront lieu de 19h à 23h. Le gymnase sera ouvert à partir de 18h et les joueurs seront convoqués à partir de 18h30.

Article 12 : Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

Article 13 : Les horaires des matchs affichés sont donnés à titre indicatif et peuvent éventuellement être modifiés. Tout joueur doit être présent dans la salle 30 minutes avant l'heure présumée de son match. Chaque joueur doit s'enregistrer à la table de marque dès son arrivée ou via l'application e-bad. Si un joueur désire s'absenter, il doit en faire la demande auprès du JA.

Article 14 : Les volants sont à la charge des participantes, avec partage égal entre les deux opposantes. Le volant officiel est le Victor Champion 3 en vente dans la salle.

Article 15 : Les matchs sont auto-arbitrés. Un joueur peut à tout moment faire appel au JA qui, si possible, désigne un arbitre ou faisant office.

Article 16 : Les volants touchant une infrastructure fixe sera annoncé faute en cours de jeu et au service. Tout volant touchant un filin sera annoncé faute en jeu et let au service, 1 seule fois.

Article 17 : A l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à 3 minutes de temps de préparation incluant le test des volants.

Article 18 : Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (21/10/2026) devra prévenir le club organisateur de sa non-participation, le Juge-Arbitre de la compétition.

Les justificatifs du forfait seront à envoyer sur le site de la Ligue SUD Badminton : <https://sudbad.fr/forfait/> .

Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif, le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive.

Article 19 : Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou incident.

Article 20 : Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.